**COMMUNE DE BRUGELETTE ARRONDISSEMENT D’ATH PROVINCE DE HAINAUT**

Du registre aux délibérations du ***Conseil Communal***, il a été extrait ce qui suit :

 **Séance du 9 novembre 2023**

*Présents* :      M. DESMARLIERES, Bourgmestre-Président

M. STREBELLE, Mme HUBEAU et Mme SCULIER, Echevins,

M. PATERNOTTE, Mmes LIEGEOIS et RENARD, MM. RASSART, NIEZEN, Mmes BROHEE, FACQ et GALLEMAERS et M. THYS, Conseillers.

M. ROLIN, Président du CPAS assiste à la séance avec voix consultative,

 Mme KOWALSKA, Directrice générale

*Excusés* :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**OBJET : Réaction de la commune de Brugelette pour défendre l’intérêt de ses habitants dans le cadre de l’enquête publique pour le projet VENTILUS.**

**LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique ;**

Considérant la volonté d’ELIA de réaliser une nouvelle liaison électrique à très haute tension entre la mer du Nord et Courcelles ; que ce projet unique est décomposé en deux dossiers administratifs régionaux : VENTILUS en Flandre et Boucle du Hainaut en Wallonie ;

Considérant que la technologie utilisée pour cette ligne devra être identique tant en Flandre qu’en Wallonie pour que la ligne puisse voir le jour ;

Considérant que le Gouvernement wallon a décidé de lancer un rapport des incidences sur l’environnement pour le projet « Boucle du Hainaut » en incluant l’option en courant continu, soutenue par REVOLHT et les comités de riverains ; que cette option permettrait une ligne 100% enfouie et l’absence de champ électromagnétique ;

Considérant que, pour VENTILUS, le Gouvernement flamand a approuvé le 7 juillet dernier le lancement du plan régional d'affectation des sols (GRUP) ; que ce projet reprend uniquement la technologie défendue par ELIA, c’est-à-dire le courant alternatif, faisant fi de l’option technologique du courant continu ;

Considérant que la consultation publique concernant le tracé de la nouvelle ligne à haute tension VENTILUS en territoire flamand a débuté fin de ce mois d’aout et durera jusqu'au 27 octobre ;

Considérant que ce calendrier pourrait amener à une décision flamande avant toute décision wallonne et, de facto, fermerait la possibilité d’établir une ligne en courant continu en Wallonie ;

Considérant que cette décision pourrait avoir de graves conséquences négatives pour les habitants et le territoire de la commune de Brugelette ;

DECIDE : par xxx voix pour, xxx voix contre et xxx abstentions ;

**Article 1er:** Demande au Collège communal d’introduire une réclamation dans le cadre de l’enquête publique pour s’opposer au projet VENTILUS au motif que le projet déposé par ELIA ne présente pas le choix de l’option en courant continu ;

**Article 2 :** De transmettre une copie de la réclamation à l’ensemble des membres du conseil communal.

Fait à Brugelette, date que dessus.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

La Directrice Générale, Le Bourgmestre,

(s) Kowalska (s) Desmarlières

POUR EXPEDITION CONFORME,

La Directrice Générale, Le Bourgmestre,

K. KOWALSKA A. DESMARLIERES